

---

**U.N.S.S.  
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE****COMPTES ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS  
DISTRICTS**

Association loi 1901

13, rue Saint Lazare

75009 - PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS DE L'ENSEMBLE DE L'ASSOCIATION HORS DISTRICTS**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'U.N.S.S.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'ensemble de l'association U.N.S.S hors districts, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I . OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le périmètre retenu pour l'établissement des comptes annuels. Le périmètre ne comprend pas les comptes des districts de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

**II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensembles des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. VERIFICATION SPECIFIQUE**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 4 mai 2016

Le Commissaire aux comptes

**SEC3**  
représentée par :



**Jean-Philippe HOREN**

ACTIF	31/12/2015	31/12/2014
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
Frais d'établissement	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Concessions, brevets, droits similaires	376 787	485 199
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Avances, acomptes immo.Incorpor.	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
Terrains	-	-
Constructions	808 076	808 076
Installations techniques, matériel et outillage	45 684	251 048
Autres immobilisations corporelles	469 532	177 703
Immobilisations en cours	-	-
Avances et acomptes		6 478
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		
Titres de participation	-	-
Actifs nets en cours de cession	-	-
Participations par mise en équivalence	-	-
Créances rattachées à participations	-	-
Autres titres immobilisés	9 590	9 422
Prêts	452 159	472 159
Autres immobilisations financières	37 797	42 722
<b>TOTAL I</b>	<b>2 199 625</b>	<b>2 252 807</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>		
Matières premières, approvisionnements	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-
Marchandises	-	-
Avances, acomptes versés sur commandes	41 848	52 833
<b>CREANCES</b>		
Créances clients et comptes rattachés	165 129	180 357
Autres créances	2 522 991	2 364 613
<b>DIVERS</b>		
Valeurs mobilières de placement	483 899	483 899
Disponibilités	14 353 537	15 844 205
Caisse	3 238	5 244
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Charges constatées d'avance	302 428	277 169
<b>TOTAL II</b>	<b>17 873 070</b>	<b>19 208 320</b>
Primes de remboursement des obligations	III -	-
Ecarts de conversion actif	IV -	-
Ecarts arrondi actif	V -	-
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>20 072 695</b>	<b>21 461 127</b>

## BILAN AU 31-12-2015 ASSOCIATION UNSS

PASSIF	31/12/2015	31/12/2014
<b>Fonds Associatifs</b>		
<b>Fonds Propres</b>		
Fonds Associatifs	225 384	225 384
Ecarts de réévaluation groupe	-	-
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Autres réserves	-	-
Réserve du groupe	-	-
Report à nouveau	5 908 500	5 590 914
<b>Excédent / Insuffisance Association</b>	924 582	317 587
Subventions d'investissements	58 212	60 218
Amortissements dérogatoires	-	-
Autres provisions réglementées	-	-
<b>TOTAL I</b>	<b>7 116 678</b>	<b>6 194 103</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour acquisition de titres	-	-
Provisions pour risques	875 583	940 758
<b>TOTAL II</b>	<b>875 583</b>	<b>940 758</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subvention de fonctionnement	-	-
Sur autres ressources	101 732	63 000
<b>TOTAL III</b>	<b>101 732</b>	<b>63 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	8 620
Concours bancaires courants	6 724 361	9 102 708
Emprunts en crédit bail	-	-
Emprunts et dettes financières divers	149 277	153 289
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	788 219	822 468
Dettes fiscales et sociales	867 353	790 021
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	3 279 468	3 208 952
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	170 024	177 208
<b>TOTAL IV</b>	<b>11 978 702</b>	<b>14 263 266</b>
Ecarts de conversion passif	V	-
Ecarts arrondi passif	VI	-
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>20 072 695</b>	<b>21 461 127</b>

## COMPTE DE RESULTAT AU 31-12-2015 ASSOCIATION UNSS

	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises et Affiliations	752 806	794 606
Production vendue de biens France	-	-
Production vendue de services France	9 431	9 361
<b>TOTAL I</b>	<b>762 237</b>	<b>803 967</b>
Subventions d'exploitation	19 699 959	26 804 264
Reprises sur provisions, amortissements, transfert		-
Licences et Autres produits	15 247 101	14 922 246
<b>TOTAL II</b>	<b>34 947 060</b>	<b>41 726 510</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises ( dont revue matériels et med,trophées )	1 269 838	1 027 810
Variation de stocks de marchandises		-
Achats de matières premières et autres approvisionnements		-
Variation de stock matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	14 645 018	14 594 167
Impôts(locaux,foncier),taxes (s/sal),verst assimilés,(form prof, 1% logement)	677 895	1 156 998
Salaires et traitements	5 741 890	9 745 335
Charges sociales	3 448 894	7 085 986
Dotations aux amortissements immobilisations	369 711	337 177
Dotations aux provisions immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	9 048 996	8 533 338
<b>TOTAL III</b>	<b>35 202 242</b>	<b>42 480 811</b>
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I + II - III)</b>	<b>507 055</b>	<b>49 666</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		

## COMPTE DE RESULTAT AU 31-12-2015 ASSOCIATION UNSS

	31/12/2015	31/12/2014
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	2 703	2 395
Reprises sur provisions, transferts charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	64 612	66 376
Ecarts de conversion	-	-
<b>TOTAL IV</b>	<b>67 315</b>	<b>68 771</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	13	2 438
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Ecarts de conversion	-	-
<b>TOTAL V</b>	<b>13</b>	<b>2 438</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>	<b>67 302</b>	<b>66 333</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>674 367</b>	<b>115 989</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 410
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	31 509	29 736
Reprises provisions, transferts charges	335 440	378 775
<b>TOTAL VI</b>	<b>366 949</b>	<b>410 921</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 830	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	6 161	146 333
<b>TOTAL VII</b>	<b>7 991</b>	<b>146 333</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)</b>	<b>358 958</b>	<b>264 588</b>
Participation des salariés	-	-
Impôts dus sur les bénéfices	-	-
<b>TOTAL VIII</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs IX	46 267	-
- Engagements à réaliser sur les ressources affectées X	55 000	63 000
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + IV + VI + IX)</b>	<b>36 189 828</b>	<b>43 010 169</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (III + V + VII + VIII + X)</b>	<b>35 265 246</b>	<b>42 692 582</b>
<b>Résultat de l'association</b>	<b>924 582</b>	<b>317 587</b>

## **1 – PRINCIPES GENERAUX**

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district ont arrêtés selon les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au nouveau plan comptable.

Pour une meilleure lecture, le terme « comptes annuels de l'ensemble de l'association hors district » sera substitué par « comptes annuels»

## **2 – FAITS SIGNIFICATIFS**

### 2-1 Evènements ayant une incidence sur les comptes annuels du 31 décembre 2015

Aucun fait significatif n'est intervenu sur l'exercice clos au 31 décembre 2015.

### 2-2 Evènements postérieurs à la clôture des comptes annuels

Aucun évènement postérieur n'est survenu à compter de la clôture.

## **3 – PERIMETRE ET METHODE DE COMBINAISON**

### 3-1 Variation du périmètre pendant l'exercice

Le périmètre n'a subi aucune évolution sur l'exercice.

### 3-2 Liste des Académies 31 décembre 2014

Le périmètre de l'association U.N.S.S comprend la Direction Nationale, les directions régionales métropolitaines, les départements d'outre mers et les services départementaux métropolitains.

### 3-3 Académies non retenues dans le périmètre

L'ensemble des entités est retenue dans les comptes annuels, à l'exception des districts.

## **4 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### 4-1 Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-2 et suivants du Plan comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29-11-1983 ainsi que des règlements ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicables à la clôture de l'exercice et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.





Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes académies ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes d'établissement des comptes de l'U.N.S.S Direction Nationale, ci-dessus décrites.

#### 4-2 Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenue pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### 4-3 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations évaluées sont uniquement celles détenues par :

- la Direction Nationale.
- les Directions Régionales Métropolitaines et d'Outre-mer
- les services départementaux métropolitains.

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

• logiciels	5 ans
• aménagements matériel et matériel sportif	10 ans
• agencements et aménagements des constructions	10 ans
• matériel divers	5 ans
• matériel de stockage	3 ans
• matériel de transport	4 ans
• matériel de bureau	5 ans
• matériel informatique	5 ans
• mobilier de bureau	10 ans

Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'usage des biens (application de la mesure de simplification pour les biens non décomposables).

La base de calcul de l'amortissement est constituée de la valeur d'acquisition diminution faite de la valeur hypothétique de cession. L'application de cette méthode a conduit à ne plus pratiquer de dotation aux amortissements sur les constructions, la valeur hypothétique de cession étant largement supérieure à la valeur d'acquisition de ces biens.

#### 4-3 Immobilisations financières

L'Association U.N.S.S procède régulièrement aux versements de l'effort construction sous forme de prêts, avec un remboursement à obtenir au bout d'une durée de 20 ans. Au titre de l'exercice 2015, le montant de l'effort construction a été uniquement sous forme de subvention.

#### 4-4 Disponibilités nettes

Les disponibilités nettes s'élèvent à la somme de 8.116.312 € au 31 décembre 2015 et concernent des placements financiers sous forme de sicav pour un montant de 483.899 € (dont un total de 482.888 € détenues par la Direction Nationale) et des comptes bancaires et de livrets A pour un montant de 7.629.175 €, le reliquat correspondant aux espèces détenues pour un montant total de 3.328 €.



**5 – INFORMATION RELATIVE AU BILAN****5-1 Provisions pour risques et charges**

Les provisions ont varié comme suit :

	<i>Au 31/12/2014</i>	<i>Dotation 2015</i>	<i>Reprise 2015</i>	<i>Au 31/12/2015</i>
- Provision indemnité de départ à la retraite	655.515 €	25.294 €		680.809 €
- Provision pour litiges	285.243 €		96.630 €	188.613 €
- Provision pour risques		6.161 €		6.161 €
<b>TOTAL</b>	<b>940.758 €</b>	<b>31.455 €</b>	<b>96.630 €</b>	<b>875.583 €</b>

⇒ *Provision pour départ à la retraite*

Au 31 décembre 2015, elle s'élève à 680.809 €.

Depuis le 31 décembre 2005, le mode de calcul de cette provision est le mode rétrospectif. La valorisation de l'exercice 2015 a été effectuée en retenant un coefficient de revalorisation des salaires de 1,20 % et un coefficient d'actualisation de 2,03 %.

⇒ *Provision pour litiges prud'homaux*

La provision pour litiges avec des salariés s'élève à la somme de 188.613 € et concerne quatre litiges en cours pour des licenciements.

⇒ *Pas de provision pour risques*

Cette provision concerne un remboursement à réaliser auprès d'un fournisseur du service régional de Versailles, faisant suite aux vols de plusieurs VTT lors d'une organisation sportive.

**5-2 Créances et dettes**

⇒ *Assurances et affiliation d'avance*

Les produits assurances et affiliation sont perçus au titre de l'année scolaire.

Au 31 décembre 2015, l'Association a constaté les assurances et les affiliations comptabilisées d'avance correspondant à 6/10 des produits au cours du 4ème trimestre 2015, soit un total d'avance de 448.265 € se décomposant en :

- Affiliations 442.427 €
- assurances et divers 5.838 €

Depuis le mois de février 2013, l'association a modifié sa méthodologie de comptabilisation des licences, en les intégrant directement dans le logiciel de comptabilité sous forme de tiers, dès lors, il n'y a plus lieu de prévoir une comptabilisation d'avance en fin d'exercice.

--

*⇒ Fonds associatif combinés*

Ce poste s'élève à 225.383 € et correspond à la valeur nette comptable des immobilisations au 01/01/1987 (date de mise en place du nouveau plan comptable).

*⇒ Cumul des résultats / report à nouveau*

Il s'agit du cumul des résultats réalisés :

Report à nouveau 01/01/2015 : 5 908.500 €  
Affectation du résultat combinée 2015 : 924.582 €

Total Report à nouveau combiné **6.833.082 €**

*⇒ Variation des fonds propres combinés*

La variation des fonds propres provient de la constatation de l'excédent 2015 pour **924.582 €**.

*⇒ Produits à recevoir*

Les postes suivants du bilan incluent des produits à recevoir pour un montant global de 942.468 €, se décomposant de la façon suivante :

- clients	2.730 €
- dettes sociales	405 €
- autres créances	939.333 €
	<hr/>
	<b>942.468 €</b>

*⇒ Charges à payer*

Les postes suivants du bilan incluent des charges à payer pour les montants indiqués :

- fournisseurs et comptes rattachés	108.206 €
- dettes fiscales et sociales	520.888 €
- autres dettes	2.225.926 €
	<hr/>
	<b>2.855.020 €</b>

*⇒ Emprunt*

En 2003, l'association a contracté un emprunt de 460 000 € remboursable en 12 ans. La dernière échéance de l'emprunt a été versée en date du 15 février 2015.

*⇒ Charges et produits constatés d'avance*

Les charges et produits constatés d'avance sont tous liés à l'exploitation.



**6 – INFORMATION RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT****6-1 Détail des charges exceptionnelles**

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à la somme de 7.991 € au titre des comptes annuels 2015, dont la décomposition est la suivante :

- Dotation sur provision pour risques	6.161 €
- Autres charges exceptionnelles	1.830 €

L'association a perçu des subventions comptabilisée en engagements à réaliser sur ressources affectées pour un montant de 55.000 €.

**6-2 Détail des produits exceptionnels**

Le montant des produits exceptionnels s'élève à la somme de 366.949 € au titre des comptes annuels 2015, dont la décomposition est la suivante :

- Quote-part de subvention	31.509 €
- Reprise de provision pour risque	96.630 €
- Transfert de charges	238.809 €

**7 – AUTRES INFORMATIONS****7-1 Engagements réciproques**

Redevances de crédit-bail et location longue durée:	246.505 €
---	-----------

**7-2 Engagements donnés**

Nantissement de 14 SICAV MONEPLUS en garantie de l'emprunt contracté pour le financement de l'acquisition des bureaux du 1<sup>er</sup> étage :

- Valeur d'acquisition	332.681 €
- Cours au 31-12-2015	334.526 €

**7-3 Tableau Effectif Moyen Combinés**

Articles R.123-195 et R.123-196 du code de commerce

	Personnel Salarie	Personnel Fonctionnaire détaches de l'association
Cadres	2	42
Techniciens	84	0
Employés	44	0
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>42</b>

7-4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 38.347.20 € TTC, décomposés de la manière suivante :

- 38.347.20 € TTC d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes ;
- Aucun honoraire au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L.822-11.

